

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

Note globale obtenue au sein de l'UES Crédit Coopératif au titre de l'année 2019

88 / 100

*Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
Article D. 1142-5 du Code du travail*